Réf. Farde e-Assemblées : 2691029

N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Culture 2026.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 3.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 3.500,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes :
* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 1.000,00 EUR à l'asbl Diaspora DIIWAN BOGGEE AU BENELUX pour l'organisation de l'événement "Journée culturelle pour le développement";
2) 2.500,00 EUR à l'asbl Concertation des Associations Actives en prison pour le soutien à la programmation culturelle à la prison de Haren.

Annexes :